

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS: Roubaix-Tourcoing: Trois mois... Six mois... Un an...

Le prix des Abonnements est payable d'avance... Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

INSÉRIONS: Annonces: la ligne... Réclames... Faits divers...

Les abonnements et les annonces sont reçues à Roubaix, au bureau du journal...

BOURSE DE PARIS DU 3 DÉCEMBRE

Table of stock market prices for Paris on Dec 3, 1873, including various bonds and currencies.

Table of stock market prices for Roubaix on Dec 3, 1873.

Table of stock market prices for Roubaix on Dec 3, 1873, including various local stocks.

DEPECES COMMERCIALES: New-York, 3 décembre. Change sur Londres, 4.81 00; change sur Paris, 5.20 00, 100 25...

DEPECES COMMERCIALES: Havre, 3 décembre. Ventes 400 b. Marché calme. Liverpool, 3 décembre. Ventes 6,000 b. Marché inchangé.

ROUBAIX, le 3 DÉCEMBRE 1873

Bulletin du jour

Le Sénat a nommé hier, avant sa séance, les présidents et secrétaires de ses bureaux. Les forces des droites et des gauches se sont balancées. Les présidents des 9 bureaux sont MM. Barbie, Gaultier de Rumilly, général Boissonnet, Michel Ladéchére, général Péliissier, Dumessnil, de Kerdel, Salmon et de Larcy. En somme, les gauches ont en entier 4 bureaux, et les droites 4. Le troisième bureau a partagé ses favoris: il a élu le général Boissonnet, des gauches, président, et M. de Montgolfier, de la droite, secrétaire. Ce balancement des partis n'est que fictif, on le sait. Il résulte tout uniment de l'absence de plusieurs sénateurs conservateurs retenus dans leurs départements par les élections du 5 janvier prochain. Après avoir voté en première lecture le projet de loi relatif aux chemins de fer d'intérêt local, le Sénat s'est ajourné à jeudi.

A la Chambre, on a abordé la discussion du budget des recettes, dont les deux premiers articles ont été votés. L'article 2 dégreve les chicorées et les produits similaires. Le gouvernement anglais vient de publier un nouveau Blue-Book au sujet des affaires d'Asie; ce recueil se rapporte spécialement aux correspondances échangées depuis 1873 entre les cabinets de Londres et de Saint-Pétersbourg relativement à l'Afghanistan. De même que le premier Blue-Book faisait retomber sur le ministre Gladstone toute la responsabilité du conflit actuel, la nouvelle collection de documents qui vient d'être publiée tend à faire paraître la politique de la Russie en Asie sous une lumière désavantageuse et prouve que si la politique de lord Beaconsfield a semblé

aventureuse, elle l'est moins quand on a toutes les pièces du procès sous les yeux.

Le Président de la République française et l'ambassadeur de l'Autriche Hongrie.

Le nouvel ambassadeur d'Autriche à Paris, M. le baron de Beust, présentant aujourd'hui au Président de la République ses lettres de créance a dit: « Monsieur le Président, L'Empereur et moi, mon auguste maître, ayant daigné me nommer son ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire auprès de la République française, j'ai l'honneur de remettre à V. E. les lettres qui m'accréditent auprès d'elle. Heureux d'avoir pour mission de conserver intacts les bons rapports qui existent entre l'Autriche-Hongrie et la France et de resserrer les liens d'amitié qui unissent les deux pays, je mettrai tous mes soins à la remplir de manière à mériter la confiance de mon souverain et à me concilier celle de votre Excellence et de son gouvernement. » Le Président de la République a répondu: « Monsieur l'ambassadeur, Je suis heureux de vous entendre exprimer les sentiments d'amitié dont S. M. l'empereur d'Autriche, roi de Hongrie, vous a chargé d'être l'interprète auprès de la France. Vous pouvez compter, Monsieur l'ambassadeur, sur mon concours et sur celui de mon gouvernement pour vous faciliter l'accomplissement de la haute mission que votre auguste souverain vous a confiée. »

La Loterie de l'Exposition.

On croit que le tirage des lots commencera très-probablement le jeudi 26 décembre et il y a, paraît-il, environ 40,000 lots. Sur ce nombre, deux mille ont une valeur de deux mille francs et au-dessus. Ces deux mille lots seront l'objet d'un tirage spécial, c'est-à-dire qu'ils seront attribués à un seul numéro d'une seule série désignée par le sort. On a fait des expériences fort curieuses sur le tirage des numéros. Il en résulte que cinquante numéros seulement peuvent être tirés à l'heure. La commission compte consacrer cinq heures chaque jour au tirage; il y aurait donc 250 numéros tirés par jour. C'est dire qu'il faudra huit jours pour le tirage de deux mille gros lots. Quant aux trente-huit mille lots restants, on sait que chaque numéro tiré s'appliquera aux douze séries; on pourra donc attribuer 600 lots à l'heure, soit 3,000 par jour. On emploiera ainsi dix à onze jours à ce tirage. Il est probable que l'on commencera par le tirage des lots au-dessous de 2,000 fr. Cependant, la commission n'a pris à ce sujet aucune résolution définitive; on songe à consacrer un jour sur trois au tirage des gros lots. Le tirage complet s'effectuera en quinze ou dix-huit jours.

L'exposition des lots aura lieu pendant huit jours avant le tirage. Il sera perçu à l'entrée du palais de l'Industrie un droit, qui n'est pas encore fixé, mais qui sera probablement de 1 fr. Le produit de cette perception sera attribué tout d'abord aux frais d'entretien et de surveillance des lots, qui ne laissent pas d'être assez considérables. Dans la réunion du comité de la loterie qui a eu lieu samedi, sous la présidence du ministre de l'Agriculture et du Commerce, on a décidé l'achat de nouveaux lots. Il a été décidé, sur la proposition de M. Marteau, que 288 layettes complètes seraient acquises sur les fonds de la loterie pour être distribués aux pauvres. On a mis en place les tableaux donés à la Loterie ou achetés par la commission. Ces tableaux sont au nombre de 240.

LETTRES DE PARIS

Paris, 2 décembre. Lorsque la presse conservatrice dit aux hommes qui nous gouvernent: « Prenez garde! les idées démagogiques ne sont pas en faveur en Europe! » elle constate un fait et accompagne sa constatation d'un avertissement désintéressé! Quand cette presse dit aux républicains français: « Séparez votre cause de celle des républicains cosmopolites, car ces derniers sont les ennemis naturels des empereurs, des rois, de leurs ministres et spécialement du prince Bismark qui déjà ne nous aime guère! elle parle, hélas, comme parlerait M. de la Palisse en personne. Et, cependant, ce simple aveu d'une situation trop évidente suffit à mettre hors de leur assiette républicaine, ministériels, officieux et toute la bande des moutons de Panurge qui jure sur leur parole. Pour eux, la presse conservatrice

« désigne la patrie française aux soupçons des royautés étrangères! » Hélas! non, les soupçons existent d'avance; les conservateurs demandent seulement qu'on ne s'applique pas à les aggraver, à les justifier.

Après tout, s'ils avertissent, s'ils conseillent; — comme c'est leur droit — du moins ils ne menacent pas; ils ne se servent point de la crainte de l'étranger pour peser sur les choix du suffrage universel. Les hommes et les journaux qui aujourd'hui acrochent ces conservateurs de manquer de patriotisme, sont les mêmes qui se sont fait élire, le 14 octobre, sous le patronage prussien et qui maintenant gouvernent par la grâce du nom de M. de Bismark, invoqué à propos. J'appelle votre attention sur le discours prononcé, hier, par M. Louis Blanc, au banquet des ouvriers lithographes, et qui n'est, d'un bout à l'autre, que le réhabilitation du socialisme tel que le pratiquait 1848. Vous conviendrez que le moment est bien choisi pour reprendre ces thèses aussi menaçantes qu'absurdes.

Il paraît qu'on ne trouve pas facilement des candidats contre l'honorable comte de Muq; car c'est encore le docteur le Maquet que les radicaux de Pontivy représentent contre lui. Le docteur a de la persévérance. — On prétend que certaines influences républicaines voudraient mettre à l'Opéra un homme de paille. — Oui, et il y faudrait un homme de son.

DE SAINT-CHERON.

Paris, 2 décembre 1873. Le gouvernement est fort embarrassé. Les feuilles radicales ne lui laissent pas un instant de répit et élèvent la dénonciation à la hauteur d'une institution. Dans un but de charité, le cercle catholique de Belfort a organisé une représentation au théâtre de cette ville au bénéfice des pauvres. Le général qui commande la place; le président du tribunal, les hauts fonctionnaires ont cru devoir s'associer à cette œuvre de vraie fraternité et ils ont porté leur obole au contrôle en venant assister à la représentation. Le préfet, lui, s'est abstenu. Cette abstention a permis aux radicaux de signaler à la vindicte gouvernementale, et général, et président et fonctionnaire et l'on va poursuivre, sinon leur destitution, du moins leur changement de résidence, parce que des républicains ne doivent point honorer de leur présence les réunions conservatrices, fussent-elles même organisées pour venir au secours des malheureux sans distinction de parti. Avouons que cela est raide et qu'il faut espérer que le gouvernement se montrera sourd aux plaintes des radicaux lesquels sont capables de faire prendre en horreur la République par leur intransigence, à ceux mêmes qui seraient les plus disposés à l'acclamer.

On assure que le ministre du Commerce va demander aux chambres l'autorisation de décréter encore une centaine de croix de la Légion d'Honneur à certains exposants qui sont devenus le cauchemar de ce pauvre M. Teisserenc de Bort. C'est lui qui devient le bouc émissaire de toutes les fautes commises par le commissariat général et il est littéralement assailli par les plaintes et récriminations de tout genre que M. Krantz a su esquiver depuis l'expiration de son mandat. Il est très-probable que les Chambres, avant de se séparer, accorderont à M. Teisserenc de Bort cent rubans rouges qu'il réclame, par la bonne raison qu'il y a dans ce nombre de réclamants plusieurs députés sénatoriaux qui attendent pour décider leur choix qu'on ait pris une résolution en haut à leur égard. Certes, les hommes au pouvoir ont en horreur ce qu'ils appellent les manœuvres électorales chez leurs adversaires. Mais quand ils peuvent les pratiquer indirectement à l'occasion, ils ne s'en font pas faute et chacun sait qu'un riche industriel a toujours quelque influence dans son département.

On se rappelle que M. Dufaure avait l'intention d'augmenter de huit membres le nombre de nos conseillers d'Etat. Il avait, à cette occasion, demandé la commission du budget une augmentation de crédit. La commission voulait bien accorder le crédit, mais à l'abandon de la condition qu'elle consacrait les noms des huit nouveaux titulaires choisis par M. Dufaure. Le garde des sceaux, quelque mansuétude qu'il ait à l'égard de la gauche, n'a pu, par dignité, consentir à cet abandon de toute son initiative, et il a opposé un refus formel aux prétentions de la commission. C'est pourquoi voilà les huit nouveaux conseillers d'Etat restés en panne, en attendant que M. Gambetta ait pu faire réformer la loi qui régit la nomination du Conseil d'Etat.

On attend le 5 janvier, et si les députés sénatoriaux ne font pas leur devoir de conservateurs, le Conseil d'Etat se dissout et livré entièrement aux gauches. La discussion du budget sera terminée aujourd'hui à la Chambre. Le Sénat n'a mis que quelques velléités d'examen des lois de finances un peu plus longtemps que ne le soupçonnerait M. Gambetta. C'est pourquoi le bruit court que c'est seulement vers le 12 décembre que la Chambre haute discutera et adoptera sans doute quelques amendements qui nécessiteront un renvoi devant la Chambre. Il semble écrit que M. Gambetta a perdu quelque peu de son influence sur les républicains, car il est certain que ce sont les sénateurs de la gauche qui ont montré le plus d'acharnement pour entraver une discussion que le chef de la majorité voudrait déjà voir terminée. M. Gambetta est d'autant moins satisfait que son ministre, M. de Freycinet, rencontre une vive opposition au sein de la commission des chemins de fer pour sa convention avec la Compagnie du Nord. Comme tous les jours on apprend que promet et tenir sont deux et combien nous sommes loin des premiers projets de M. de Freycinet!

Sur l'article 2 (dégrèvement des chicorées), M. Wilson présente une rectification dégageant aussi les denrées similaires.

M. Lelièvre demande que l'on fasse un inventaire en vue de dégrever la chicorée se trouvant dans les magasins au moment de la mise en vigueur de la loi nouvelle. M. Léon Say répond que l'inventaire est impraticable. L'article 2 est adopté. Sur l'article 3, M. Borriglione, qui a à développer un amendement tendant au dégrèvement des huiles, demande le renvoi à demain. La séance est levée à 6 heures 05.

ROUBAIX-TOURCOING ET LE NORD DE LA FRANCE

Les militaires des classes 1873 et 1876 sont invités à se rendre à la gendarmerie pour y retirer leurs pièces (livrets et certificats) qui y sont déposés.

Voici comment se sont répartis les votes des électeurs du canton de Lannoy, lors des élections du 24 novembre pour la nomination d'un conseiller général: Annapes. — Inscrits, 540; votants, 275; M. Bouchery, 265. — Anstaing. — Inscrits, 149; votants, 103; M. Bouchery, 105; nul, 1. — Ancy. — Inscrits, 480; votants, 303; M. Bouchery, 290. — Baisieux. — Inscrits, 498; votants, 334; M. Bouchery 324; nuls, 3. — Chérenq. — Inscrits, 419; votants, 311; M. Bouchery, 301. — Forest. — Inscrits, 215; votants, 167; M. Bouchery, 158; nuls, 18. — Gruson. — Inscrits, 419; votants, 99; M. Bouchery, 94; nul, 1. — Hem. — Inscrits, 484; votants, 327; M. Bouchery, 302. — Lannoy. — Inscrits, 322; votants, 237; M. Bouchery, 224; nuls, 2. — Leers. — Inscrits, 344; votants, 239; M. Bouchery, 223; nuls, 3. — Lys-lez-Lannoy. — Inscrits, 310; votants, 214; M. Bouchery, 196; nuls, 3. — Salliy-lez-Lannoy. — Inscrits, 476; votants, 162; M. Bouchery, 158; nuls, 3. — Toufflers. — Inscrits, 176; votants, 148; M. Bouchery, 134. — Tressin. — Inscrits, 124; votants, 109; M. Bouchery, 93; nul, 1. — Willems. — Inscrits, 486; votants, 387; M. Bouchery, 361; nuls, 4. — Fiers. — Inscrits, 664; votants 340; M. Bouchery, 320.

CHAMBRE DES DEPUTES

Séance du 2 décembre. La séance est ouverte à 2 h. 45. A l'occasion du procès-verbal, M. Farcy maintient que le Duguesne a coûté un million de plus que le chiffre indiqué par le commissaire. Il dit qu'il a vu les pièces officielles. Après quelques autres rectifications, le procès-verbal est adopté. Un projet de résolutions fixant les dépenses de la Chambre des députés en 1879 est ensuite adopté. L'élection de M. Bénazet dans le département d'Indre-et-Loire est validée sans débat. La Chambre passe à la discussion du budget des recettes. M. des Roys qui voulait demander le dégrèvement de la propriété foncière, se rallie aux conclusions de la commission. M. Wilson maintient la réduction du timbre des effets de commerce à 50 centimes pour 1,000 francs au lieu de 75, proposée par M. Raymond du Bellay moyennant le dégrèvement des huiles. M. Haussmann retire son amendement demandant une réduction du droit sur les warrants. M. Brice demande que le droit sur les chèques soit réduit au taux de 1874. M. Léon Say expose qu'une loi sera nécessaire pour définir exactement les chèques. Le ministre dit qu'en attendant, les chèques doivent être assimilés aux lettres de change à terme. M. Léon Say combat la politique du dégrèvement. M. de Douville appuie M. Brice en assimilant le chèque à la facture. M. Laroche-Joubert insiste en faveur du droit proportionnel sur les chèques. M. Tirard fait remarquer que l'assimilation demandée par le ministre, aurait pour résultat de rendre inutile le chèque de place à place. M. Peulevey maintient que le chèque est une lettre de change à vue. L'orateur demande que l'on refonde la législation sur le chèque. M. Wilson expose que l'assimilation proposée par la commission, profitera au Trésor sans avoir les inconvénients signalés. Un scrutin est ouvert sur l'amendement de M. Brice, qui est rejeté par 325 voix contre 145. M. Peulevey demande l'abrogation des articles de la loi de 1865, concernant les chèques de place à place. W. Wilson combat l'amendement au nom de la commission, parce qu'il entrainerait la Chambre dans une discussion à fond qui ne serait pas à sa place aujourd'hui. L'amendement Peulevey est rejeté et l'article 1er est adopté.

Quoi qu'il en soit, dans le Nord, la chicorée rend d'inestimables services.

La classe pauvre, et même la classe moyenne, ne sont pas exigeantes. Le café au lait constitue pour elles un aliment nécessaire et universellement apprécié. L'impôt avait donc cet inconvénient de frapper les nécessiteux: il offrait encore cette injustice de s'appliquer spécialement sur trois départements.

Le comité des houillères du Nord et du Pas-de-Calais, s'est réuni la semaine dernière, pour s'occuper des moyens de parer à l'insuffisance du matériel de la Compagnie du Nord. Dans plusieurs fosses on a, paraît-il, dû suspendre le travail au jour, faute de wagons à charger. Cette insuffisance de matériel se reproduit chaque année à cette époque.

M. le général Blot, commandant la 34e division d'infanterie, est nommé au commandement de la 2e division d'infanterie (1er corps d'armée) et des subdivisions de région d'Arras, de Béthune, de Saint-Omer et de Dunkerque, en remplacement de M. le général Véron, de Bellecour, mis en disponibilité sur sa demande.

Le directeur général des contributions directes vient d'adresser à ses agents des instructions pour obvier à certaines taxations irrégulières qui avaient été appliquées dans ces derniers temps aux cercles, sociétés et lieux de réunion.

Aux termes de ces instructions, il est conforme à la loi de calculer la taxe des cercles sur le prix d'abonnement fixé par les statuts, sans qu'il y ait lieu d'en rechercher la destination et l'emploi, mais c'est à tort que quelques agents ont cru pouvoir inférer de cet arrêté que l'impôt devait, dans tous cas, être ajouté aux cotisations. Lorsque l'impôt est payé en dehors du prix d'abonnement statutaire, il est indépendant de cet abonnement, et ne doit évidemment pas être compté dans les bases de la taxe, car il ne saurait être admissible que l'impôt lui-même fut l'objet d'une taxe.

Hier, à Lille et dans d'autres villes, des services funèbres ont été célébrés pour le repos de l'âme des zouaves pontificaux morts pour la défense du Saint-Siège et de la France.

Cette nuit, un commencement d'incendie s'est déclaré dans la raffinerie de pétrole de MM. Delannoy et Lezy, route de Watteolos. Les flammes s'élevaient à une grande hauteur et on a pu croire à un sinistre considérable, heureusement il n'en était rien; il y avait simplement une fuite à une chaudière en distillation, et le pétrole brut qui s'en échappait brûlait dans les gargouilles et la cheminée.

Les pompiers de Roubaix et de Watteolos étaient présents les premiers avec la pompe à vapeur dont le secours n'a pas été jugé utile. Le personnel de l'usine possède d'ailleurs les moyens nécessaires pour combattre ces accidents.

Les pertes s'élevaient à environ huit mille francs; elles sont couvertes par l'Union générale du Nord et le Loyd belge et la Paix.

Aujourd'hui est venue devant la Cour d'Assises de Douai l'affaire Delatre (succursale de la banque Perot et Cie à Armentières). Nous publions un résumé des débats.

La chronique colombophile à Roubaix. La société colombophile l'Union a organisé, dimanche dernier, un concours général sur Paris. 500 pigeons environ ont été expédiés samedi soir; le lâcher a eu lieu le lendemain à 9 heures, à la gare du Nord. Le temps n'a malheureusement pas favorisé le retour; le vent a soufflé pendant une grande partie de la journée; une neige fine et serrée n'a cessé de tomber, rendant ainsi le parcours très difficile, si pas impossible. Mais hier le retour des pigeons ne s'est pas fait attendre. Le premier est rentré à 10 heures 50 m. ayant sur le deuxième une avance de cinq minutes. A quatre heures quatorze pigeons avaient réintégré leurs pigeoniers. Nous publions sous peu